

## RÉUNION DU COMITÉ MIXTE CANADA-É.-U.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Comité mixte canado-américain du commerce et des affaires économiques se réunira au Canada avant la fin de l'automne. Les secrétaires d'État américains ont accepté l'invitation des ministres canadiens de tenir la treizième réunion du Comité à Ottawa les 23 et 24 novembre 1970.

Créé au moyen d'un échange de notes en 1953, le Comité a tenu sa douzième réunion à Washington en 1969, la onzième ayant eu lieu à Montréal au cours de l'Expo '67. Le Comité se compose de membres du Cabinet des deux Gouvernements, investis de hautes responsabilités en matière de commerce et d'affaires économiques, et accompagnés de conseillers principaux.

La réunion de novembre fournira aux ministres canadiens et aux secrétaires américains l'occasion d'étudier les questions économiques, commerciales et financières de l'heure qui intéressent les deux pays et d'examiner les perspectives qu'offre l'avenir.

## LE VINGT-QUATRIÈME PARC NATIONAL

Une région exceptionnellement pittoresque de la Côte ouest de Terre-Neuve est devenue le vingt-quatrième parc national du Canada le 31 octobre dernier. MM. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et W.R. Callahan, ministre des Mines, de l'Agriculture et des Ressources de la province de Terre-Neuve, ont signé un protocole d'accord fédéral-provincial qui servira de base à une entente ultérieure aux fins de créer le parc national de Gros Morne.

Le nouveau parc qui entraînera pour le Gouvernement fédéral des dépenses estimées à quelque 10 millions de dollars est situé à 425 milles au nord-ouest de Saint-Jean; il aura une superficie de 600 milles carrés, et sera le deuxième, en date, des parcs nationaux de Terre-Neuve et le septième des provinces de l'Atlantique.

Le parc de Gros Morne englobera une des plus belles parties des monts Long Range, ainsi que de pittoresques régions côtières et des lacs nombreux, des chutes d'eau et des forêts denses de bouleaux, d'épinettes et de sapins.

Il est prévu que le nouveau parc amènera des changements importants dans l'économie de l'organisation sociale de la région côtière de l'ouest de Terre-Neuve, du fait qu'il attirera des touristes, tant des provinces de l'Atlantique que de l'ensemble du Canada et des États-Unis.

### AMÉNAGEMENT DU PARC

L'accord prévoit ce qui suit:

- l'aménagement, par le Gouvernement fédéral, de zones de débarquement et de rangement destinées aux pêcheurs professionnels qui exercent leur activité entre Rocky Harbour et St. Pauls;

- l'aménagement, dans le parc, de terrains de tennis, d'un terrain de jeu et d'une piscine chauffée;
- l'aménagement d'un terrain de golf, soit à Terra-Nova, soit à Gros Morne;
- la conservation, dans le parc, d'ouvrages pittoresques et historiques, tels que les phares.

L'aménagement du parc devrait être terminée dans six ans; un montant de \$350,000 par année est prévu pour l'entretien.

L'aménagement doit commencer immédiatement afin que des terrains de camping temporaires, des aires de pique-nique et d'autres services soient déjà établis vers 1972, de façon que les visiteurs puissent profiter le plus tôt possible d'une partie de ce territoire.

## EMBARGO SUR L'EXPORTATION D'ARMES À L'AFRIQUE DU SUD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé les résultats de l'étude à laquelle le Gouvernement vient de soumettre sa politique concernant l'application de l'embargo sur les exportations d'armes vers l'Afrique du Sud. Cette révision a été entreprise à la suite de la résolution 282 du Conseil de sécurité, en date du 23 juillet 1970, qui développait les dispositions des résolutions adoptées à ce sujet par le Conseil en 1963. Étant donné que la dernière résolution allait au-delà des conditions de l'embargo originellement mis sur les armes, il a été décidé de procéder à une étude complète pour déterminer quelles mesures le Gouvernement devait prendre conformément aux dispositions de la nouvelle résolution du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement canadien applique depuis 1963 un embargo général sur les exportations d'armes vers l'Afrique du Sud. Des exceptions ont été faites, cependant, pour permettre l'envoi de pièces de rechange pour du matériel qui avait été fourni avant l'adoption des résolutions de 1963, ainsi que l'exportation de certains moteurs d'avions à piston et de pièces de rechange pour ces moteurs.

A la lumière de l'étude qui vient d'être terminée, le Gouvernement a décidé d'interdire désormais la fourniture de tout véhicule et de tout matériel, ainsi que la fourniture de pièces de rechange pour les véhicules et le matériel à l'usage des Forces armées et des organisations paramilitaires de la République d'Afrique du Sud. En outre, certains moteurs d'avions à piston et les pièces de rechange s'y rattachant, auxquels le Canada n'appliquait pas l'embargo, ne seront plus fournis pour être utilisés à des fins militaires par les Forces armées ou les organisations paramilitaires de l'Afrique du Sud.

En se conformant à la récente résolution des Nations Unies à ce sujet, le Gouvernement n'a pas l'intention de porter atteinte aux relations commerciales normales qu'il entretient avec l'Afrique du Sud en ce qui concerne les marchandises servant à des fins civiles.